



Soutien de l'entrepreneuriat en territoires fragiles

Cette mesure finance les réseaux d'accompagnement des entreprises et des opérateurs qui réaliseront des actions au bénéfice de jeunes TPE. L'objectif est de soutenir la création et la reprise rapide de l'activité économique dans les territoires fragiles (zones rurales, Cœur de Ville).

De quoi s'agit-il ?

Afin de renforcer les actions de soutien à la création et à la reprise d'activité, en particulier destinées aux TPE, des actions spécifiques ont été financées dans le cadre d'appels à projets pour les territoires fragiles financés par l'État et déployés par l'ex-Agence France Entrepreneur. Ces programmes cofinancés par les collectivités doivent prendre fin en 2020.

Un nouveau programme de soutien à l'entrepreneuriat en zones fragiles (zones rurales, Cœur de Ville) sera lancé par Bpifrance début 2021 avec un financement de la Caisse des dépôts et de l'État. Ce nouveau programme financera des projets portés par des réseaux d'accompagnement des entreprises et des opérateurs dans une soixantaine de territoires. La durée des projets pourra aller jusqu'à trois ans. Ce programme s'inscrit en complémentarité des autres actions de Bpifrance.

Les actions déployées dans le cadre de ce nouveau programme s'appuieront particulièrement sur le numérique.

Qui peut en bénéficier ?

Ce nouveau programme est destiné à soutenir des **réseaux d'accompagnement des entreprises** et des **opérateurs** qui opéreront pour le compte de créateurs, repreneurs-cédants, TPE en activité depuis moins de 5 ans.

Comment en bénéficier ?

Les projets seront sélectionnés, notamment par appel à projets, en cohérence avec l'action des territoires. Le programme sera opéré par Bpifrance.

Calendrier de mise en oeuvre

Cette mesure sera votée d'ici la fin de l'année dans la loi de finances pour 2021 et le financement des projets sélectionnés sera ainsi possible à partir du premier trimestre 2021.

Liens utiles

Le descriptif des actions soutenues dans le cadre de l'opération « entrepreneuriat et territoires fragiles : 9 projets soutenus par l'AFE.

Qui contacter en Normandie ?



BPI France :
 DG Caen (14-50-61) : 02 31 46 76 76
 DG Rouen (27-76) : 02 35 59 26 36